



**MAIRIE
DE
SAMOREAU**
77210 AVON

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept, le **JEUDI 22 JUIN à 20 H 00**, s'est réuni le Conseil Municipal
Légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Maire

Présents : M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNER, M. JOURDAIN, M POTTIER Adjoints,
Mme BIM, M. GUYOU, Mme L'HOSTIS, Mme DELION, Mr FUTTERMAN, M. LETEXIER,
Mme CUGNY, Mme LEGRAND, Mme FARTO, Mme MUSY, M. MARGUET, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

M. VANEK donne procuration à M. YVES
Mme AICHI donne procuration à M. GOUHOURY

Absents : Mme Virginie DUDONS

Secrétaire de Séance : Mr David POTTIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2017

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité

1 – JURY CRIMINEL 2018

La désignation des jurys d'assises pour 2018, doit être effectuée en Mairie, par tirage au sort sur les listes électorales, conformément aux dispositions de l'article 260 du Code de procédure pénale.

Le nombre de noms doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition n°2017 CAB 368, soit 3.

Monsieur Le Maire procède au tirage au sort.

Ont été tirés au sort :

Nom- Prénom : Mr David GOLANO

Adresse : 3 allée des Arcades

Nom- Prénom : Mr Vincent MARLIN

Adresse : 24 rue Grande

Nom- Prénom : Mr Benoît SALEIX

Adresse : 4 rue du Haut Samoreau

2 – PERSONNEL

A) Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour le mois de juillet 2017 deux postes d'Adjoints Techniques Territorial à temps complet aux Services Techniques de Samoreau.

B) Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour le mois de juillet et d'août 2017 six postes d'Adjoints d'Animation Territorial à temps complet à l'Accueil de Loisirs de Samoreau.

C) Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour le mois d'août 2017 un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à la Mairie de Samoreau.

Le Maire demande au Conseil Municipal de créer ces postes.

Adopté à l'unanimité

3 – VENTE FONCIERE – RUE DES COUDREAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 24/09/2015, celui-ci avait accepté de vendre la parcelle AC 145 sise rue des coudreaux à Monsieur Servas. Suite à une correspondance de Maître reverchon en date du 21 avril 2017, celui-ci nous informe que la vente sera effectuée au profit de son gendre et de sa fille, Monsieur et Madame ASSELIN (demeurant au 38 bis rue des coudreaux).

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette modification.

Adopté à l'unanimité

4 – VENTE FONCIERE – 52 RUE DE MONTMELIAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme MICHEL ont déposé leur préavis pour libérer la maison du 52 rue de Montmélian à compter du 7 juillet 2017.

L'estimation des services du Domaine s'élève à 240 000.00 €

Une proposition de location accession a été faite à la commune de Samoreau par Mme BOUCHIER Aline et Mr ROUSSEL David.

La location accession permet à une famille d'accéder à la propriété. Au lieu de payer l'intégralité du prix de vente lors de l'achat du bien, le futur propriétaire va payer pendant une période son logement sous forme de loyer et d'épargne (Redevance) pour se constituer une avance.

Un acte notarié ainsi qu'un bail seront effectués sur les bases suivantes, à savoir ;

- Prix de vente initial	240 000.00 €
- Durée du Contrat Location-Vente	3 ans
- Redevance	750.00 €
- Dont Loyer	350.00 €
- Dont Epargne	400.00 €

Après débat, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de location accession faite par Mme BOUCHIER Aline et Monsieur ROUSSEL David sur la base du prix de vente de 240 000.00 €.

Adopté à l'unanimité

5 – ACHAT FONCIER – RUE DE MONTMELIAN/CHEMIN DE LA FOSSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Mme OLIVEIRA Maria une proposition de vente de sa parcelle AC 349 d'une superficie de 21 m².

Celle-ci propose un prix de vente de 45 € du m² soit 945 €.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition d'achat faite par Mme Maria OLIVEIRA pour un montant de 945.00 €.

Adopté à l'unanimité

6 – ACHAT FONCIER – PIGEONNIER RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur TRUFFY propose à la commune d'acquérir la parcelle N°AE 171 sise rue de l'Eglise où est implanté le pigeonnier en face de la Grange aux Dîmes.

La proposition de Monsieur TRUFFY s'élève à 15 000.00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette offre qui est prévu au Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

7– TARIFS EVENEMENTS PERIODE ESTIVALE 2017

Comme chaque année, l'Accueil de Loisirs de Samoreau organise de nombreuses activités. Les tarifs ci-après sont proposés :

✚ Séjour aux Pressoirs du Roy avec Vernou la Celle (7/10 ans) Du 19 au 21 juillet 2017	65 €
✚ Stages de Laser Game en matinée (Projet Raptor ALSH) (6/9 ans) Du 24 au 25 juillet 2017 et du 31 juillet au 1 ^{er} août 2017	20€ les 2 séances
✚ Stages de Laser Game en après-midi (Projet Raptor ALSH) (CM2) Du 24 au 25 juillet 2017 et du 31 juillet au 1 ^{er} août 2017	20€ les 2 séances
✚ Veillées Les 12 juillet, 20 juillet, 3 août et le 9 août 2017	5 €
✚ Sortie NIGLOLAND	35 €
✚ Séjour à la Maison de retraite d'Héricy Le Mercredi 12 juillet 2017	10 €
✚ Sortie à SHERWOOD PARK le mercredi 12 juillet 2017	35 €
✚ Séjour KOH LANTA au camping de Samoreau Du mardi 22 août au soir au vendredi 25/08	65 €

✚ Tarifs Abonnement Annuel : section FOOT/DANSE

	FORFAITS APPLIQUES AUX FAMILLES
< 1067	126 €
De 1068 à 1829	138 €
De 1830 à 3049	150 €
>3050	175 €
Extérieur	250 €

- ✚ Tarifs Sorties ALSH/GROUPE JEUNES
(Le prix dépend du coût de l'activité établi par le prestataire)
- Petites sorties : 10 €
 - Moyennes sorties : 15 €
 - Grandes sorties : 20 €

Adopté à l'unanimité

8 – REGLEMENT INTERIEUR - RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal des modifications apportées sur les Règlements Intérieurs du Restaurant Scolaire et de l'Accueil de Loisirs

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ces modifications.

Adopté à l'unanimité

9 –RYTHMES SCOLAIRES 2017/2018

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le décret relatif à l'aménagement des rythmes scolaires devrait être publié le 20 juin 2017.

Monsieur le Maire propose de se donner le temps de la réflexion d'un an et d'attendre la parution de ce décret afin de connaître les grandes lignes.

Une Commission Extra –Municipale sera organisée en septembre 2017.

Adopté à l'unanimité

10 – ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT SUD SEINE ET MARNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre différents acheteurs publics. C'est le cas notamment entre les collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Les groupements de commandes ont pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive signée par leurs membres qui définit les modalités de fonctionnement du groupement. Cette convention désigne un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance précitée, à l'organisation de l'ensemble des opérations de la sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

Un comité de coordination, composé des maires et présidents ou de leurs représentants assistés de leur directeur général des services, est alors créé. La décision de recourir à un marché via le groupement de commandes est prise par ce comité de coordination.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement Sud Seine et Marne (GAS 77).

Adopté à l'unanimité

11 – DECISIONS MODIFICATIVES – CAMPING / LOCATION DE LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 26 juillet 2016, un dossier de demande de financement pour la réparation des dégâts causés aux équipements de notre collectivité à la suite des inondations de mai-juin 2016, dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements a été déposé auprès des services de l'Etat.

En date du 30 mai 2017, Monsieur le Préfet nous a informé que notre collectivité bénéficierait à titre exceptionnel à un aide de 6 270.60 euros, soit 28.32 % du montant des dégâts éligibles retenus (soit 22 141.25 € HT)

Par conséquent, afin de pouvoir effectuer les travaux pour la remise en état de l'installation électrique du camping et le mur de la Grange aux Dîmes ; il est nécessaire de prévoir les crédits suivants :

A) BUDGET CAMPING 2017 – Décision Modificative n° 1

Section Fonctionnement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	011	6288	- 18 832.90 €
DEPENSES	023		+ 18 832.90 €

Section Investissement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	23	2315	+ 18 832.90 €
RECETTES	021		+ 18 832.90 €

B) BUDGET LOCATION DE LOCAUX 2017 – Décision Modificative n°1

Section Fonctionnement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
RECETTES	74	7488	+4 764.00 €
DEPENSES	023		+ 4 764.00 €

Section Investissement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
RECETTES	021		+ 4 764.00 €
DEPENSES	23	23	+ 4 764.00 €

Adopté à l'unanimité

12 – DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET GENERAL

a) BUDGET PRIMITIF GENERAL 2017 – Décision Modificative n°1

Suite aux travaux pour la remise en état de la Grange aux Dîmes, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit vers le Budget « location de locaux »

Section Fonctionnement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	65	65738	+ 4 764.00 €
DEPENSES	011	6288	- 4 764.00 €

b) BUDGET PRIMITIF GENERAL 2017 – Décision Modificative n° 2

En date du 11 avril dernier, la Trésorerie nous informe qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative relative à l'article 673 suite à une insuffisance de crédits budgétaires (travaux en régie à régulariser), à savoir ;

Section Fonctionnement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	67	673	+ 1000.00 €
DEPENSES	011	6288	- 1000.00 €

c) **BUDGET PRIMITIF GENERAL 2017 – Décision Modificative n°3**

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017, le prix de vente de la parcelle Hanny a été prévu au chapitre 024. A la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
RECETTES	77	775	+ 2 790.00 €
DEPENSES	042	675	+ 38.59 €
DEPENSES	042	676	+ 2 751.41 €

Section Investissement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	041	2111	+ 4 573.47 €
RECETTES	041	1328	+ 4 573.47 €
RECETTES	040	2111	+ 38.59 €
RECETTES	040	192	+ 2 751.41 €
RECETTES	024		- 2 790.00 €

13– INFORMATION

✚ Décisions du Maire :

Numéro	Libellé
N° 2017D-02 du 12/04/2017	Portant réactualisation de la maîtrise d'œuvre pour travaux « Réparation des 2 ponts SNCF – rue Grande et rue des Dames »
N° 2017D-03 du 06/06/2017	Portant constitution régie d'avances occasionnelle ALSH du 09 au 13 Juillet 2017
N° 2017D-04 du 24/05/2017	Portant réalisation du marché à l'entreprise POA pour les travaux de réfection et d'étanchéité voirie sur les ponts SNCF rue des Dames et rue Grande

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Pascal GOUHOURY

David POTTIER

**Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le VENDREDI 23 JUIN 2017**

**Le Maire,
Pascal GOUHOURY**